

**COMITÉ NATIONAL DE SUIVI DU PLAN D' ACTIONS
SUR LES CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL
DU 18 MAI 2017**

SYNTHÈSE DES BILANS DUERP-PAP 2015/2016 DU RÉSEAU

1. LES ÉLÉMENTS QUANTITATIFS

Le DUERP-PAP 2015/2016

Toutes les directions de la DGFIP (133) soumises à l'obligation réglementaire de rédiger un DUERP-PAP¹ l'ont mis à jour en 2015/2016.

Parmi les 133 DUERP-PAP, 69 % ont été présentés au 2^{ème} trimestre et 18 % au 1^{er} trimestre. 49,5 % ont reçu un avis favorable et 20,5 % un avis défavorable.

95,5 % des directions ont publié leur DUERP-PAP sur le site intranet local.

Le bilan DUERP-PAP 2015/2016

76,7 % des directions ont transmis le bilan de la campagne DUERP-PAP 2015/2016² au bureau RH-2C (75,2 % des DR/DDFiP, 66,6 % des DIRCOFI, 100 % des DiSI et des DNS/DSS). Les directions ont très largement utilisé le modèle proposé. 15,7 % des directions l'ont simplifié ou ont réalisé un document différent.

Certaines directions comparent l'évolution des risques sur plusieurs années (DR/DDFiP Hautes-Alpes, Corrèze, Côte-d'Armor, Gironde, Lot, Meurthe-et-Moselle, Pas-de-Calais, Tarn, Territoire de Belfort) ou par rapport à d'autres directions (DiSI Pays-du-Centre).

La DDFiP du Lot relève que « *le bilan est l'outil indispensable à la fois pour les acteurs de prévention et pour l'imprégnation de tous à une culture de prévention plus ambitieuse* ».

Les bilans DUERP-PAP ont été majoritairement rédigés fin 2016-début 2017, conformément aux préconisations de la note de campagne DUERP-PAP 2015/2016. 88,2 % des directions ont publié le bilan sur leur site intranet local et l'ont présenté au CHSCT ; certaines ont privilégié un autre mode de communication aux agents.

2. LES ÉLÉMENTS QUALITATIFS

Sur les modalités de mise en œuvre de la démarche

La majorité des directions diffusent une note de service sur la campagne DUERP-PAP précisant la méthodologie et le calendrier retenus. Des actions de sensibilisation, sous forme de réunions, sont fréquemment organisées pour sensibiliser les cadres, actualiser leurs connaissances, favoriser un partage d'expériences et les aider dans l'appropriation de l'application DUERPAP.

¹ Il est à noter que 2 DFiP, non soumises à l'obligation réglementaire de rédiger un DUERP-PAP, l'ont élaboré en 2015/2016 et publié sur leur site intranet (DFiP non comptabilisées dans les 133 directions).

² 69 % des directions pour le bilan de la campagne 2014/2015 (résultats enquête réalisée, en juin-juillet 2016, auprès des assistants de prévention). Une DFiP a élaboré le bilan DUERP-PAP 2015/2016.

Les directions demandent aux cadres de proximité de réunir leurs agents pour collecter les risques. Le questionnaire de recensement prévu à cet effet, à compléter individuellement ou collectivement, a été largement utilisé³ et parfois adapté au contexte local (DDFiP Bas-Rhin, Tarn), comme le diaporama de présentation de la démarche.

Dans certaines DR/DDFiP, l'équipe de direction et/ou l'assistant de prévention se sont déplacés dans les sites pour accompagner les cadres (DDFiP Hautes-Alpes, Aveyron, Corrèze, Dordogne, Lot, Sarthe).

Certaines DR/DDFiP (Indre, Rhône) rendent ces réunions obligatoires. Les comptes rendus sont soumis à chaque participant pour lecture et complément éventuel avant affichage dans le service. Les agents et les cadres disposent d'un délai de 2 jours ouvrés pour procéder à des échanges de vues. Le compte rendu définitif est ensuite envoyé à l'ensemble des agents et affiché dans le service dans un endroit visible et accessible. Une copie est diffusée à l'AP avec la liste d'émargement des agents présents. Les agents absents sont convoqués à une seconde réunion. Comme le recommande le bureau RH-2C, les dates et le nombre d'agents reçus sont communiqués par les cadres à l'AP.

Quelques directions soulignent des difficultés à mobiliser les cadres qui n'adhèrent pas à la démarche. Certains diffusent le questionnaire aux agents sans les réunir et d'autres ne réalisent pas le DUERP de leur service.

Le questionnaire a été dématérialisé par quelques directions (DRFiP Gironde, Rhône, DiSI Paris-Champagne). Les réponses collectives ou individuelles, agrégées de manière globale et anonymisée, sont communiquées aux cadres ayant recensé les risques avec les agents.

Concernant le groupe de travail

Comme le préconise le Secrétariat général, les groupes de travail sont souvent pluridisciplinaires et représentatifs. Ils sont composés des membres de la direction, des pôles métiers, des responsables de services et de postes comptables (DR/DDFiP Aube, Corse-du-Sud, Indre, Vienne, Val-d'Oise) et d'agents (DDFiP Essonne, Val-d'Oise, DIRCOFI Rhône-Alpes Bourgogne, DNVSF). Certaines directions associent également les services sociaux (DR/DDFiP Gironde, Bas-Rhin).

Des directions ont mis en place des sous-groupes de travail thématiques pour examiner les risques par catégorie (DR/DDFiP Eure, Nord, Pas-de-Calais). La DRFiP d'Ille-et-Vilaine a opté pour une approche métier qui permet de faire émerger des réponses plus adaptées (SIP, SIE, trésoreries, SPF, contrôle fiscal, centres d'encaissement, CGSR, TCA, itinérants et services de direction).

Une cotation généraliste est parfois réalisée sur la totalité ou une partie des critères concernant des expositions identiques par nature de risques pour les agents d'un même site ou de la direction qui permet d'adopter les mêmes mesures (DR/DDFiP Bouches-du-Rhône, Eure, Vendée).

La DDFiP de la Vienne établit, par situation d'exposition, une moyenne des cotations (critères fréquence et gravité) indiquées par les cadres et les agents en tenant compte de la médiane des cotations.

La DDFiP du Lot a revu l'intégralité des cotations sous le contrôle du médecin de prévention.

La DDFiP de l'Aube analyse des mesures de prévention au regard des points suivants : conformité à la réglementation, contraintes pour l'agent, coût, délai de réalisation, efficacité, non déplacement du risque, possibilité de généraliser la mesure, stabilité de la mesure dans le temps.

Concernant le champ d'investigation du DUERP-PAP

Dans les directions particulièrement investies dans la démarche, la campagne DUERP-PAP 2015/2016 a été marquée par « *une volonté d'amélioration qualitative des situations recensées et de recentrage sur les risques réels sur lesquels une action est possible* ». L'accent a été mis sur la description précise du risque dans sa manifestation comme dans ses causes.

L'enjeu a consisté à faire évoluer le DUERP « *qui, au fil des campagnes, est devenu un cahier de doléances, porteur de demandes n'ayant que peu ou pas de lien avec les risques professionnels et générateur de frustrations pour les agents dont les attentes, dans un contexte de réduction régulière des moyens, ne peuvent aboutir* ».

³ Dans 49 % des directions, le taux de participation des agents lors de la campagne DUERP-PAP 2014/2015 est de plus 80 % (résultats de l'enquête citée supra).

Certaines DR/DDFiP (Corse-du-Sud notamment) ont constaté une multiplication des signalements ou un sous emploi du registre santé, sécurité au travail « *les cadres attendent le DUERP pour signaler les dysfonctionnements alors qu'une solution rapide peut être mise en œuvre dès leur survenance* ».

Face à ce constat, quelques DR/DDFiP (Cher, Guadeloupe) ont demandé aux cadres de recenser à part les situations d'exposition ne relevant pas du DUERP ou ne présentant pas de risque afin qu'elles soient prises en charge dans un autre dispositif et n'alourdissent pas inutilement le recueil.

De manière générale, les directions relèvent une meilleure appropriation du dispositif par les agents et une diminution du nombre de risques traduisant une approche plus ciblée⁴. Certaines DR/DDFiP attribuent cette évolution au nouveau questionnaire, à la diminution des indicateurs métier, à l'évolution des expositions et aux actions mises en place.

Les risques spécifiques de certaines unités de travail (chargé d'accueil physique, vérificateur, géomètre, topographe, chargé de caisse, équipe de renfort départementale, auditeur, personnel technique, d'entretien ou de manutention...) sont identifiés par les directions pour améliorer la prévention.

Concernant le PAP

Les PAP sont plus pragmatiques avec un nombre de lignes et d'actions plus réduit.

Différents axes de priorisation sont retenus par les directions comme le niveau de gravité des risques, le niveau de maîtrise, le nombre d'agents concernés, la possibilité de corriger les risques de manière rapide et pragmatique (DR/DDFiP Bouches-du-Rhône, Corrèze, Gard, Isère, Haute-Marne, Mayenne, Oise).

⁴ 84 % des directions estiment que les situations d'exposition ont été mieux décrites lors de la campagne 2014/2015 (enquête juin-juillet 2016 AP).